

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DES ETUDES MEDICALES-

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education;

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

**ARRETE**

**Article 1 :**

La composition des jurys d'examen des Etudes Médicales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales comme suit :

**Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 1<sup>ère</sup> année (DFASM1) :**

**Membres du jury :**

Anthony BUISSON, Président du jury, MCU-PH  
Martin SOUBRIER, Vice-président du jury, PU-PH

**Semestre 1 :**

Marlène BARROSO-FONTANEL, PRCE  
Jean-Etienne BAZIN, PU-PH  
Yves BOIRIE, PU-PH  
Emmanuel BUC, PU-PH  
Denis CAILLAUD, PU-PH  
Michel D'INCAN, PU-PH  
Anne-Elisabeth HENG, PU-PH  
Matthieu JABAUDON-GANDET, MCU-PH  
Olivier LESENS, PU-PH  
Pascal MOTREFF, PU-PH  
Igor TAUVERON, PU-PH

**Semestre 2 :**

Marlène BARROSO-FONTANEL, PRCE  
Isabelle BARTHELEMY, PU-PH  
Stéphane BOISGARD, PU-PH  
Frédéric CHIAMBARETTA, PU-PH  
Franck DURIF, PU-PH  
Jean-Marc GARCIER, PU-PH  
Matthieu JABAUDON-GANDET, MCU-PH  
Alexandre LAUTRETTE, PU-PH  
Thierry MOM, PU-PH  
Catherine VAURS-BARRIERE, MCU-PH

## Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 2<sup>ème</sup> année (DFASM2) :

### Membres du jury :

Alexandre LAUTRETTE, Président du jury, PU-PH  
Marc ANDRE, Vice-président du jury, PU-PH

### Semestre 3 :

Nicolas AUTHIER, PU-PH  
Isabelle BARTHELEMY, PU-PH  
Jean-Etienne BAZIN, PU-PH  
Frédéric CHIAMBARETTA, PU-PH  
Franck DURIF, PU-PH  
Emmanuel COUDEYRE, PU-PH  
Laurent GERBAUD, PU-PH  
David LATOUR, PRCE  
Thierry MOM, PU-PH  
Marc RUIVARD, PU-PH

### Semestre 4 :

Denis GALLOT, PU-PH  
Jean-Marc GARCIER, PU-PH  
David LATOUR, PRCE  
Pierre-Michel LLORCA, PU-PH  
Etienne MERLIN, PU-PH  
Jeannot SCHMIDT, Président du Jury, PU-PH  
Catherine VAURS-BARRIERE, MCU-PH

## Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 3<sup>ème</sup> année (DFASM3) :

### Membres du jury :

Jeannot SCHMIDT, Président du Jury, PU-PH  
Alexandre LAUTRETTE, Vice-Président du Jury, PU-PH

Isabelle BARTHELEMY, PU-PH  
Anthony BUISSON, MCU-PH

### Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 09/11/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

09 NOV. 2020

- Publié le 09 NOV. 2020

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.